



Assemblée générale

Distr.
GÉNÉRALE

A/HRC/7/63
11 janvier 2008

FRANÇAIS
Original: ANGLAIS

CONSEIL DES DROITS DE L'HOMME
Septième session
Point 2 de l'ordre du jour provisoire

**RAPPORT ANNUEL DU HAUT-COMMISSAIRE DES NATIONS UNIES AUX
DROITS DE L'HOMME ET RAPPORTS DU HAUT-COMMISSARIAT
ET DU SECRÉTAIRE GÉNÉRAL**

**Fonds de contributions volontaires des Nations Unies pour la lutte
contre les formes contemporaines d'esclavage**

Note du secrétariat

Le secrétariat signale à l'attention du Conseil le rapport du Secrétaire général à l'Assemblée générale sur l'état du Fonds de contributions volontaires des Nations Unies pour la lutte contre les formes contemporaines d'esclavage (A/62/180), dont le Conseil est saisi. Ce document contient les recommandations adoptées par le Conseil d'administration du Fonds à sa douzième session, tenue du 12 au 16 février 2007, qui ont été approuvées par la Haut-Commissaire des Nations Unies aux droits de l'homme au nom du Secrétaire général le 21 mars 2007. Le Conseil est également saisi du précédent rapport que lui a présenté le Secrétaire général (A/HRC/4/76/Add.1).

La treizième session du Conseil d'administration du Fonds se tiendra en août 2008 et il sera rendu compte de ses résultats à la première session que le Conseil des droits de l'homme tiendra en 2009.
